



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF**

Fixe : 04.92.54.15.15

Portable : 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33

Bénéficiaires : **Refuge des Bans**

Objet du survol : préciser le type de matériel ou le nombre de personnes transportées	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (nb rotation)	Transport de personnes (nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
RAVITAILLEMENT	29/07/2016	Entre les Aygues	Refuge des Bans	2	0	2

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :
Ecureuil rouge et blanc AS 350 B3 F-GJKY

Nom du pilote : **Dominique HEIB**

A Saint Crépin ou A Gap

Le 28/07/2016, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 423

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 28/07/2016

Le Directeur par intérim, Thierry DURAND

Copie au(x) secteur(s) : valloise

Préconisations du Parc national :

A , le :